

Le directeur de la Cnam a proposé un plan d'économies pour réduire le déficit de la Sécurité sociale comportant une baisse de la prise en charge des maladies chroniques

Face à un déficit attendu de 4,1 milliards d'euros pour quelque 150 milliards de recettes en 2008, le directeur de la Cnam (caisse nationale d'assurance maladie) Frédéric van Roekeghem a proposé « un effort supplémentaire » de plus de trois milliards en 2009, dont deux milliards d'économies. Parmi l'ensemble des mesures proposées, une d'entre elles cristallise les mécontentements en prévoyant de baisser de 100% à 35% le remboursement par la sécurité sociale des médicaments « à vignette bleue » (dits « de confort ») pour les malades en affection longue durée (ALD), le reste étant « transféré aux organismes complémentaires » (mutuelles ou assurances privées).

Or ces malades atteints de pathologies lourdes comme le diabète ou le cancer sont 7,7 millions en France. Malgré tout, le directeur de la caisse a souhaité que la Sécurité sociale limite davantage l'accès aux soins de cette catégorie, attendant 250 millions d'économies au total sur ce secteur. Syndicats de salariés (CGT, CFTC, Unsa, etc.), de médecins libéraux (CSMF, MG-France), partis de gauche et associations de malades ou de handicapés (AFD, Ciss, Fnath) ont très vivement réagi à ces propositions jugées « choquantes », « scandaleuses » ou « inacceptables ». La CFTC et le collectif d'usagers de la santé CISS voient ainsi dans la diminution de la prise en charge des malades chroniques une remise en cause du principe de solidarité qui régit la protection sociale en France. La CFE-CGC décrit cette situation comme une « étape supplémentaire du désengagement de l'Etat », menée « sans aucun débat ». Alors que le PS dénonce « une logique de déremboursements massifs », la CGT juge les propositions du directeur de la Cnam d'autant plus « insupportables » qu'il est déjà « de plus en plus difficile de se soigner du fait de la multiplication des forfaits, des franchises et des dépassements d'honoraires médicaux ».

D'autres ont souligné l'urgence de trouver de nouvelles recettes face à des dépenses dont l'augmentation est rendue inéluctable par le vieillissement de la population. « Il y a peut-être des recettes à aller chercher ailleurs qu'en taxant exclusivement le travail. Aujourd'hui, il y a des gens qui vivent très bien par des revenus autres que ceux du travail », a déclaré le président de l'Association française des diabétiques (AFD), Gérard Raymond. Par ailleurs, M. Roekeghem attend près d'un milliard d'euros d'économies sur les tarifs de certains médicaments, dont des génériques, ou produits de santé, et une diminution des tarifs de radiologie et biologie médicale. Il entend aussi limiter les prescriptions de transport (ambulances) ou d'arrêts maladies. Le gouvernement doit trancher « vers le 15 juillet », a indiqué la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot. Son collègue du Budget Eric Woerth a rappelé qu'il n'y avait « aucune remise en cause du remboursement à 100% des affections longue durée » mais sans se prononcer sur les médicaments « à vignette bleue » ou sur l'accès à la catégorie ALD.